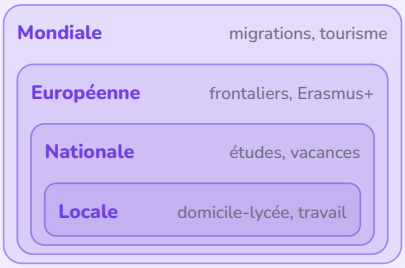
HISTOIRE-GÉOGRAPHIE · SECONDE

Des mobilités généralisées

7 notions, l'essentiel à retenir et les pièges à éviter.



1 Mobilités et échelles

- Mobilité : tout déplacement de personnes ; migration : avec changement durable de résidence.
- Migrant international (ONU) : vit hors de son pays de résidence habituelle ; long terme au-delà d'un an.
- Des mobilités à toutes les échelles, du quotidien au mondial, mais inégalement accessibles.

2 Les migrations internationales

- Environ 281 millions de migrants internationaux en 2020, soit 3,6 % de la population mondiale (ONU).
- Répulsion au départ (conflits, pauvreté), attraction à l'arrivée (emploi, sécurité, proches).
- Une grande partie des migrations se fait entre pays voisins.

3 Des statuts juridiques précis

- Réfugié : protection au titre de la convention de Genève (1951), crainte fondée de persécution.
- Demandeur d'asile : attend une décision ; déplacé interne : n'a franchi aucune frontière.
- Plus de 110 millions de personnes déplacées de force fin 2023 (HCR).

4 Des territoires transformés

- Départ : transferts de fonds, plus de 600 milliards de dollars en 2023 (Banque mondiale), départ de personnes qualifiées, diasporas.
- Arrivée : main-d'œuvre, apport démographique, diversité culturelle, besoins d'accueil.

5 Les mobilités touristiques

- Environ 1,5 milliard d'arrivées internationales en 2019 (ONU Tourisme) ; France, première destination.
- Aménagements : mission Racine, stations de ski ; risque de surtourisme et régulation des flux.

6 En Europe et en France

- Espace Schengen : 29 États en 2025, sans contrôle systématique aux frontières intérieures.
- Frontaliers : plus de 400 000 résidents de France, surtout vers la Suisse et le Luxembourg (Insee).
- Pendulaires : trajets domicile-travail allongés par la périurbanisation.

7 Mobilités et environnement

- Transports : premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en France.
- Leviers : train, covoiturage, vélo, télétravail ; l'environnement est aussi un facteur de départ.

Pièges à éviter

- Confondre mobilité et migration : un touriste ou un pendulaire n'est pas un migrant.
- Employer « réfugié » pour tout migrant : c'est un statut juridique défini par la convention de Genève.
- Oublier les déplacés internes, qui fuient sans franchir de frontière.
- Croire que toutes les migrations vont des pays pauvres vers les pays riches.
- Confondre espace Schengen et Union européenne.